

# INFOLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



avec  
**Certiphyto**

12 septembre 2017

## INFOLIVE n° 20

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

### POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION

**MOUCHE** En zones de basse altitude, le risque d'attaque est **élevé**. Dans ces secteurs, les vergers doivent absolument être protégés.

**ŒIL DE PAON** Des pluies sont prévues pour la fin de semaine. Assurez-vous d'avoir une bonne protection cuprique avant la récolte.

**TEIGNE** Des chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées.

**IRRIGATION** Poursuite des arrosages malgré les pluies.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie  
Occitanie

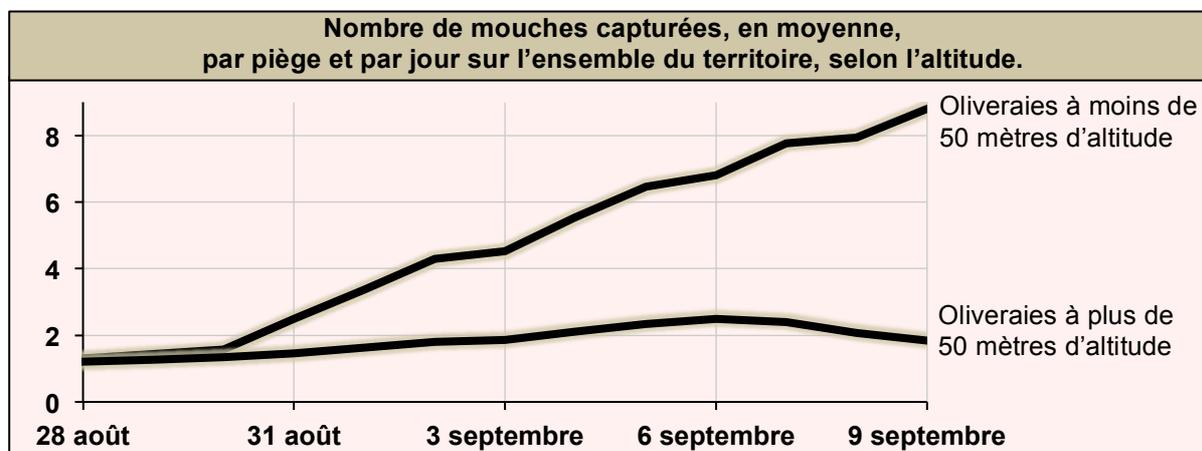


Rhône  
Rhône

## MOUCHE

### 👉 Observations \* :

Dans les vergers localisés à moins de 50 mètres d'altitude : les captures de mouches augmentent.



D'après le BSV n°17, les situations sont également différentes selon les secteurs :

- Dans l'arrière-pays (Drôme, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence), la situation est globalement calme. Les parcelles présentent peu de dégâts, et peu de mouches sont capturées, y compris dans les parcelles non traitées.
- Dans le Var et les Alpes-Maritimes, les taux de dégâts sur fruits n'augmentent pas. Il semblerait même que les arbres s'assainissent grâce à la chute des fruits provoquée par la dalmaticose. En ce qui concerne les niveaux de captures, on observe beaucoup de variabilité, en fonction de la localisation des oliveraies par rapport au littoral.
- Dans les Bouches-du-Rhône et le Gard, bien que les niveaux de piégeages augmentent actuellement et soient relativement élevés (en particulier sur le littoral), les parcelles sont globalement saines. On constate, en effet, peu de dégâts même dans les parcelles non traitées.
- En Occitanie, la pression de la mouche est plus importante que dans les autres secteurs. Sur la parcelle non traitée à Lattes (Hérault), le nombre de captures a atteint plus de 80 mouches par piège et par jour en fin de semaine dernière. Dans le Roussillon, le nombre de mouches piégées est également très élevé sur certaines parcelles, y compris traitées. Mais les dégâts restent négligeables sur ces parcelles.

### 👉 Évaluation du risque :

Dans les parcelles situées à moins de 50 m d'altitude : le risque d'attaque est considéré "*élevé*".

Dans les parcelles situées à plus de 50 m d'altitude : le risque d'attaque est estimé "*normal*".

Le risque est accru pour les vergers dont les olives sont charnues.

### 👉 Préconisations :

En basse altitude, les vergers **doivent absolument être protégés** à l'argile ou avec des insecticides, surtout si leurs olives sont bien charnues. Les pluies du week-end dernier ont pu lessiver les précédents traitements. Soyez vigilant.

Dans les autres secteurs, il n'est pas utile de traiter, sauf si les captures dépassent le seuil de 5 mouches par jour et par piège.

Si vous traitez, respectez les délais d'application avant récolte mentionnés sur l'emballage des produits.

## RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

### ➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.

- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm (ou 20 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin : 1000 g/kg	30 kg/ha (mais 60 kg/ha lors de la première application).
Argi Nature, Argical Pro	Kaolin : 99%	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg	

### ➤ ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ **Syneïs appât** : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Syneïs Appât	Spinosad : 0,02 %	1,2 L/ha

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine** : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL
Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha

### ➤ OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3<sup>ème</sup> vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Pour chacune des deux matières actives disponibles, le nombre d'applications est limité à 2 par an. Ces produits ont également une action adulticide.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Imidan 50 WG	Phosmet : 500 g/kg	1,5 kg/ha
Calypto, Alanto	Thiaclopride : 480 g/L	0,025 L/hL

**Produits efficaces  
sur les œufs.  
Pas sur les larves.**

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

## ŒIL DE PAON

---

### 👉 Observations \* :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants à l'automne et au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination.

### 👉 Évaluation du risque :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre.

La météo prévoit de faibles pluies pour la fin de semaine (moins de 5 mm) : il existe donc un risque de contamination pour les parcelles qui ne sont pas déjà protégées.

Attention, les pluies de la semaine dernière ont pu lessiver les précédentes applications de cuivre.

### 👉 Préconisations :

Il est impératif de maintenir une protection contre la maladie de l'œil de paon par un traitement préventif à base de cuivre à demi-dose, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Dans le cas où les prévisions de pluies se maintiennent :

- Si vous pensez avoir le temps de traiter au cuivre avant la pluie : faites-le.
- Sinon, appliquez votre traitement à base de cuivre après la pluie.

Aussi, si vous avez décidé de traiter à l'argile contre la mouche, vous pouvez en profiter pour y incorporer votre cuivre : cela vous fera économiser un passage.

## TEIGNE

---

### 👉 Observation et évaluation du risque \* :

Des chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées dans l'Aude (principalement sur Picholine), l'Hérault, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-de-Haute-Provence. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

### 👉 Préconisations :

Aucun traitement actuellement.

La lutte se fait avant floraison avec un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

\* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires** : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## IRRIGATION

Au cours de la semaine passée, une nouvelle baisse des ETP journalières a été observée, sauf en Languedoc-Roussillon où elles sont restées constantes (autour de 4,5 mm). Des pluies significatives ont été relevées en région PACA, plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes et dans le Var. Ces précipitations restent néanmoins très insuffisantes face à l'état d'assèchement des sols. Les arrosages sont à poursuivre, notamment sur les oliviers irrigués par goutte-à-goutte.

L'état de sécheresse est particulièrement marqué. Retrouvez les arrêtés de restriction d'usage de l'eau sur : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Relevés météo du 4 septembre au 10 septembre 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,1	4,4	3,3	2,9	3,5	2,8	3,7	4,1	4,3	4,7	4,0	4,7
Cumul en mm sur la semaine	ETP	29	31	23	20	24	20	26	28	30	33	28	33
	Pluies	7	12	6	21	13	23	14	6	1	0	3	5

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

### ☞ Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des dernières précipitations :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 30 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 30 à 40 % par rapport aux préconisations ci-dessous.

### ☞ Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,2	1,9	2,0	2,0	1,9	1,9	2,2	2,2	2,0	2,1	2,2
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,3	3,3	2,9	3,0	3,0	2,8	2,9	3,3	3,2	3,0	3,1	3,3
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		13,6	13,7	12,1	12,3	12,5	11,8	12,1	13,8	13,5	12,4	12,9	13,8

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM